

ABONNEMENT.

Saumur :	
1 an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

annonces, la ligne ..	30 c.
réclamations ..	50
Faits divers ..	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR

23 Août 1882.

Chronique générale.

Les Anglais se sont emparés du canal de Suez.

Ils ont interdit le transit jusqu'à nouvel ordre.

A qui la faute ?

Il est évident que les Anglais n'avaient pas pour continuer la guerre, d'autre moyen que de passer par Israël.

Le Delta est, en cette saison, infranchissable.

Une seule route est possible pour aller au Caire : celle que l'armée anglaise vient de prendre.

Pour assurer les opérations il fallait prendre le canal ; ils l'ont pris.

A la guerre comme à la guerre !

Pouvaient-ils attendre indéfiniment les résolutions de la Conférence et leur accomplissement ?

La diplomatie de Constantinople n'a été qu'une politique d'attérissements.

Les puissances réunies ont mis des semaines à ne pas décider une question qui pouvait être réglée en quarante-huit heures.

Si donc l'Angleterre a fait le coup du 20 août, c'est parce que les autres puissances n'en finissaient pas.

Elle tirera de cet acte des avantages très-grands, c'est probable.

D'autant plus que sa flotte est de taille à résister au monde maritime tout entier.

Mais, si cette situation est faite, à qui la faute ?

A nous et à l'Europe, c'est incontestable.

Il eût fallu une protection internationale immédiate du canal.

Dans des circonstances aussi critiques, les actes sont tout, et les conversations diplomatiques deviennent ridicules.

La France en particulier et l'Europe en général viennent de recevoir une dure leçon.

Cette leçon, nous l'avions prévue, et c'est pour nous une bien triste satisfaction de ne pas nous être trompés.

Le conseil des ministres, tenu hier matin, a été assez insignifiant. Les nouvelles parvenues au ministère de l'intérieur sur la séance d'ouverture des conseils généraux, et que M. Fallières a communiquées à ses collègues, n'offrent aucun intérêt marqué.

Le ministre des affaires étrangères a donné des nouvelles de Syrie.

Le conseil ne s'est pas occupé, sous forme de délibération, des événements d'Égypte.

M. Grévy a signé la nomination de M. Czaki, nonce du Pape, au grade de grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Nous apprenons de bonne source que la proposition italienne, relative à la garde collective du canal de Suez, sera discutée entre les puissances dès que l'action militaire en Égypte aura pris fin.

Le bruit court à ce propos que cette question pourrait bien nécessiter le rappel anticipé des Chambres. (National.)

Un fait assez curieux vient d'être signalé par le préfet de Saône-et-Loire.

Sur un grand nombre d'individus arrêtés à la suite de l'émeute de Montceau-les-Mines, on a saisi des numéros ou des fragments de numéros du journal collectiviste-socialiste *l'Étendard révolutionnaire* de Lyon, ainsi qu'un appel aux armes, autographié sur papier rouge et signé par l'un des rédacteurs du journal *l'Étendard*, condamné il y a quelques jours à deux ans de prison.

Nouveaux détails sur les troubles de Montceau-les-Mines.

Les députés de Saône-et-Loire ont de-

mandé au ministre de l'intérieur le retrait des troupes. Mais M. Fallières, ayant interrogé le préfet, celui-ci a répondu que ce serait une grave imprudence. Voilà pourquoi les troupes seront maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Ajoutons que plusieurs agents de la police de sûreté ont été immédiatement envoyés dans le département, à la disposition du préfet.

Le XIX^e Siècle annonce que M. Duclerc a cru devoir faire avertir M. de Lesseps d'agir avec la plus grande prudence et de ne plus parler qu'avec une extrême circonspection.

On écrit de Roubaix :

« On a essayé d'incendier la maison des Pères Récollets.

Des inconnus ont placé sous la porte quelques loques enduites de pétrole et y ont mis le feu. Un chien se mit à aboyer fortement en voyant les flammes, et les habitants voisins, mis en éveil, eurent heureusement le temps d'éteindre le feu. »

On lit dans les Tablettes :

« Il paraît que le gouvernement s'attend à quelques manifestations bruyantes de la part des conseils généraux. »

La République française dit que, « avant deux ans, le ministre de l'instruction publique pourra peut-être remplacer dans toutes les écoles publiques les maîtres congréganistes par des instituteurs et des institutrices laïques ».

Le « personnel nécessaire » pour l'application de la loi de malheur n'existe donc pas actuellement ; M. Ferry et M. P. Bert ont donc trompé la Chambre et le Sénat en déclarant que tout était prêt pour assurer le fonctionnement de leurs projets coupables. Ils n'ont pas le personnel voulu, et, quant

au matériel scolaire, il est loin d'être suffisant.

On a décrété l'instruction laïque, et les maîtres font défaut ; on a décrété l'instruction obligatoire, et les écoles manquent sur beaucoup de points de la France ; on a décrété l'instruction gratuite, et c'est par centaines de millions que se soldera le bigottisme d'impétié.

Un congrès ouvrier est annoncé pour le 3 septembre à Bordeaux. Dès à présent, les feuilles radicales en publient le programme, qui comprend les questions suivantes :

Premièrement, capital et travail. Deuxièmement, de l'émancipation des deux sexes au point de vue politique et social. Troisièmement, des conseils de prud'hommes et commissions mixtes. Quatrièmement, représentation des prolétaires à tous les corps élus, avec rétribution par jetons de présence. Cinquièmement, création d'orphelins laïques et professionnels des enfants des deux sexes.

La Bataille observe, à ce propos, qu'avant tout il faut décréter la suppression du capital, ou tout au moins le réduire à n'être plus qu'un « simple facteur de production. »

Cela nous promet de belles discussions.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER ET LA CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

Le conseil des ministres va s'occuper, à partir de samedi prochain, d'examiner les parties du budget qui restent à présenter aux Chambres, à la session de novembre, afin de voir s'il y a des chapitres qu'il convient de modifier.

En ce qui concerne la convention signée par l'État avec la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, nous croyons savoir que les ministres sont d'accord pour demander la discussion immédiate.

Le ministre des finances, M. Tirard, soutiendra lui-même cette convention à la tribune ; mais, tout en demandant la ratification, il ne posera pas la question de cabinet.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVII

(Suite.)

Léon allait et venait. Un mois à Paris, huit jours à Clérac, puis tout un hiver sans reparaitre. Il décrivait quelquefois, froidement.

Cet homme, insouciant des questions matérielles, variait tout à coup de se faire rendre des comptes, et s'étonnait qu'un vieillard, une femme, une enfant et l'unique servante, pussent couler si cher.

D'autres fois, il envoyait à Jeannine des caisses de jonets, aussi coûteux que fragiles, et faisait apporter de Genève, pendant son séjour à Clérac, toutes les primeurs, toutes les luxueuses recherches de la vie opulente.

Pas de balance, pas de mesure. L'argent coulait tout à coup des mêmes mains qui, la veille, refusent avec obstination la dépense la plus nécessaire.

Ce manque d'équilibre dénotait le genre de vie

de l'ingénieur. Les jours de gain, l'or n'avait aucun prix à ses yeux de prodigue. Les jours de perte, il supputait piteusement les frais de son ménage abandonné.

De travail, il n'était plus question. Jouer à la hausse et à la baisse, acheter, revendre, les reports et les liquidations étaient désormais son existence à la fois affairée et vide, émouvante et creuse.

Rien pour l'âme, rien pour l'intelligence, tout pour le dieu du jour, sa majesté l'Agiotage !

A cette succession sans trêve d'inquiétudes fébriles, de réusites bruyantes, la santé de Léon s'altérait gravement ; l'œil s'allumait dans une orbite creuse, les membres s'étiolaient. De soyeux fils grisâtres se montraient impertinamment sur les tempes.

Ces changements désolaient Geneviève, qui, ne se sentant plus aimée, ne se croyait pas le droit de ne plus aimer elle-même.

Elle vivait comme une recluse, faisant régner l'ordre au logis quand elle s'y trouvait seule et réparant à force d'économies, dans le secret de ses ingéniosités sublimes, les folies du maître, lorsque le maître avait passé.

Existence désolée dans sa source et flétrie dans ses illusions, à laquelle survivaient seuls le regard paternel de Dieu et l'œil candide de Jeannine.

Il fallait se cacher, pourtant, pour apprendre à cette enfant la religion de sa mère. Il fallait l'em-

mener à l'église, le dimanche, à l'heure matinale où l'aïeul dormait encore.

Celui-ci ne supportait autour de lui aucun témoignage extérieur du culte catholique. Dans sa maison sans Dieu, pas un Christ aux bras étendus, pas une statuette de Vierge béniissante, pas un tableau, pas une image de la vie chrétienne.

La chambre même de Geneviève présentait cet aspect glacial. Léon, poussé par son père, en avait banni tout souvenir pieux, sous prétexte que l'art n'avait rien à voir dans ces manifestations sentimentales.

Une croix d'argent, pendue par une chaînette au cou de la fillette, en fut un jour violemment arrachée par l'ingénieur, lequel déclara ce genre de bijou tout à fait contraire à son goût personnel...

Geneviève, dirigée par les enseignements chrétiens qui plaçaient l'autorité paternelle tout au-dessous de l'autorité divine, dit à l'enfant en larmes que le respect filial ordonnait d'obéir sans murmure en ces questions secondaires, où la conscience n'avait aucune part.

Et Jeannine remplaça la croix défendue par un médaillon banal.

Mais le jour où la conscience de l'enfant eût été mise en jeu, la mère se fût redressée, terrible et forte.

Cette épreuve ne devait pas lui être épargnée. Avant que n'en sonnât l'heure, d'autres nuages

s'amoncelaient sur son front pur, d'autres douleurs menaçaient ce cœur angélique.

De Jacques Ferrat, elle recevait de temps à autre des nouvelles, par les lettres rares et courtes de son cousin Placial.

Bien que rien n'eût transpiré jusqu'à celui-ci des explications pénibles échangées à son sujet entre l'ingénieur et sa jeune femme, M. Molins avait gardé de ses apparitions à la Joliette le sentiment que sa présence déplaisait, irritait ses habitants, et pouvait même susciter des peines nouvelles à son infortunée cousine.

Le vieillard redoutait la perspicacité personnelle de Placial et son dévouement à Geneviève. Le mari craignait à la fois la sympathie de sa femme pour cet ami d'enfance et les révélations que celui-ci pourrait être amené à faire sur son coupable genre de vie.

L'installation en Suisse mit donc un terme tout naturel à des relations déjà difficiles, que le voyage d'Angleterre — imprudence d'un zèle affectueux, mal compris et mal jugé — rendait désormais presque impossibles.

Écrire eût été une douceur pour Placial, une consolation pour Geneviève ; mais écrire pour torturer sa pensée, mentir à ses sentiments, jouer la sécurité et la joie, quand des deux parts les cœurs restaient tristes, répugnait également à leur franchise.

Certains journaux ont cru devoir affirmer que M. Duclerc était opposé à ladite convention, se fondant sur ce que, en 1848, alors qu'il avait le portefeuille des finances, il s'était montré un des partisans les plus ardents du rachat de toutes les grandes et petites Compagnies de chemins de fer par l'État.

Or il paraît que, si une allusion venait à être faite lors de la discussion de la convention afin de mettre M. Duclerc en contradiction avec lui-même, le président du conseil n'hésiterait pas à prendre la parole pour démontrer que, si en 1848 le rachat des chemins de fer lui semblait praticable, parce qu'alors un petit nombre de lignes à peine étaient construites et que les actions n'étaient guère cotées qu'à 500 fr., aujourd'hui il n'en est pas de même; qu'étant donné le développement pris par tous les réseaux et la hausse considérable des actions, le rachat des chemins de fer, s'il était précipité, deviendrait une affaire désastreuse pour le Trésor.

On écrit de Vienne au *Royaliste* :

« Un journal disait récemment que l'embouppement de M. le comte de Chambord avait de la disposition à augmenter. Tous ceux qui ont l'honneur d'approcher le prince savent au contraire que cet embouppement, qui n'a d'ailleurs jamais rien eu d'excessif, a beaucoup diminué depuis quelques années. A voir M. le comte de Chambord, on ne croirait pas qu'il ait plus de cinquante ans. Ses cheveux et sa barbe commencent, il est vrai, à grisonner, mais il continue à jouir d'une admirable santé, aime beaucoup la vie active, marche des heures entières et n'a jamais cessé de monter à cheval. A cinq heures du matin, tous les jours il est debout. Il déjeune à onze heures, dîne à sept heures et se couche généralement vers dix heures. Il lit beaucoup, est au courant de tout ce qui se passe, non-seulement en France, mais dans le monde entier, et donne presque chaque jour de très-nombreuses audiences. Lorsque notre pays l'appellera, il le trouvera prêt à faire son bonheur et à venger son honneur des humiliations que la Révolution lui fait subir. »

BANQUET DE CHALLANS.

Le banquet de Challans, annoncé depuis quelque temps comme un événement, a eu lieu. Cette réunion vendéenne avait pour but de fêter la Saint-Henri, et, de plus, de protester contre le régime de désorganisation et de persécution qu'il nous faut subir depuis douze ans.

Challans est un petit village situé à quelques kilomètres du château de Fonteclose, en plein cœur de la circonscription de M. de Baudry-d'Asson, l'ardent député de la Vendée.

Aux portes de la bourgade, une tente immense a été dressée dans une prairie; elle est décorée de grandes tentures fleur-

Le devoir de surveillance dont sa cousine avait investi le jeune élève en médecine l'obligeait toutefois à lui parler de loin en loin de son protégé. Il le faisait avec une mélancolique réserve, constatant les progrès de cet être bizarre, intelligent, dans toutes les branches d'instruction primaire et professionnelle.

Les maîtres louaient son ardent désir d'apprendre. Le caractère demeurait sauvage et, par instants, violent. Le vagabond ne pouvait rejeter, en si peu d'années, sa rude toison de nomade sans qu'il en demeurât quelques vestiges après sa personne difforme.

La santé était bonne, malgré le radical changement d'habitudes; un certain développement se remarquait dans le corps grêle. Jacques Ferrat gardait un culte pour Geneviève et une gratitude exubérante pour son unique visiteur, Placial.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

Jeannette, la petite fermière, a deux prétendants: André, qui n'est ni beau, ni jeune, mais qui est riche; et Paul, qui est charmant, mais qui n'a pas le sou.

— Lequel des deux aimes-tu le mieux? lui demande son père, qui lui a toujours recommandé de ne pas jeter le lard aux chiens.

— Ah! répond Jeannette, j'aime mieux Paul... mais je préfère M. André!

— Bien parlé, ma fille. Dans un mois, tu seras M^{me} André.

delysées d'or, d'écussons, de drapeaux teints de sang vendéen en 1793.

Au fond un grand rejeton de l'ormeau de Charette. C'est sur cet arbre que fut hissé le drapeau blanc lorsque Charette accepta de conduire les gars du Marais et du Bocage contre les bleus. C'est à tort que l'on a dit que c'est au pied de cet arbre que mourut Charette, puisque le chef vendéen a été fusillé à Nantes.

Des convives étaient rangés par cantons, et les dames occupaient de longues tables séparées.

Ces délégués de tous les points de la France étaient venus se joindre aux Vendéens.

Lorsque le général Charette parut, tout le monde se leva, et une immense et formidable acclamation retentit.

Il y avait là des gens de toutes les classes, et l'on peut dire aussi de tous les pays, puisqu'au milieu des dames se trouvait une Japonaise en grand costume. La sujette du Mikado a obtenu un véritable succès.

Les acclamations s'apaisent, une excellente musique commence à jouer la *Vendéenne*... Puis trois jeunes filles s'avancent. C'est M^{lle} de Baudry-d'Asson, accompagnée d'une jeune fille du Bocage et d'une jeune fille du Marais.

M^{lle} de Baudry-d'Asson lit au général une pièce de poésie et lui remet un cœur vendéen en or, que le général attache aussitôt sur sa poitrine.

On lui présente un vétéran de la guerre de 1832, qu'il félicite et qu'il fait asseoir à ses côtés, puis les discours commencent.

Le général et toutes les personnes qui l'accompagnaient s'avancent vers la tribune. M. de Monti y monte et prononce le premier discours. Le général Charette lui succède; puis prennent successivement place à la tribune: M. de Baudry-d'Asson, qui lit une adresse au Roi; le prince de Léon, le jeune député du Morbihan; Pieyre, député du Gard, et Juran, ouvrier chapelier, délégué de Nîmes. M. Juran a eu un mot particulièrement juste:

« Les bons chrétiens, a-t-il dit, récitent chaque soir leur *Confiteor* et s'acquittent de leurs fautes. Nous aussi, nous devons parfois faire notre *Confiteor* politique, et dire: C'est notre faute, si nous conservons encore la République. »

M. de Larochejacquelein, député de Bressuire, était venu de Suisse pour assister à la fête. Petit-fils de l'héroïque Henri de Larochejacquelein, il ne pouvait manquer à cette réunion, où étaient représentés par leurs descendants tous les chefs vendéens.

M. le baron de Larenty, sénateur de la Loire-Inférieure, a paru également à la tribune; il rappelle que les habitants de son canton furent les premiers soldats de Charette.

M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée, fait trêve aux discours en lisant une poésie pleine de saillies contre la République.

D'autres orateurs abordent encore la tribune, mais l'auditoire se montre visiblement fatigué; en effet, voilà trois heures que durent les discours; il faut être Vendéen pour supporter un pareil torrent.

Enfin l'heure de se retirer est arrivée, la foule s'écarte avec le plus grand ordre, et en sortant elle peut contempler de nombreux gendarmes armés jusqu'aux dents, qui se grillent au soleil en tordant leur moustache. Tout est rentré dans le calme, et le préfet de la Loire-Inférieure a télégraphié à M. Grévy qu'il pouvait dormir en paix. Les gars du Marais et du Bocage ne marchent pas sur l'Élysée.

Le *Figaro* publie un long compte rendu du banquet de Challans, dans lequel nous remarquons ces deux passages:

« Il y a plus de six mille personnes, presque autant de femmes que d'hommes; la plupart sont debout. On a vainement essayé de les terroriser en leur parlant de guerre civile. Les Challandais font un effet très-pittoresque avec leurs petits bonnets carrés. Des dames en élégantes toilettes entourent la duchesse de Larochejacquelein qui lit, d'une voix émue, l'adresse à la Reine signée par toutes les femmes. On n'a pas l'idée du succès de Charette. Jamais Gambetta, aux plus beaux jours de sa popularité, ne fut plus acclamé... »

« Bref, c'est la manifestation la plus importante, la plus imposante à laquelle il nous ait été donné d'assister. Pas un seul incident regrettable. Tous ceux qui étaient

là paraissent heureux et pleins de confiance en l'avenir.

« — Voyez-vous, s'est écrié Charette, il ne faut plus dire que le Roi viendra. Il vient. »

Dans le conseil des ministres a été agitée la question de poursuivre M. de Baudry-d'Asson, organisateur du banquet de Challans.

Il a été considéré que M. de Baudry-d'Asson étant passible tout au plus d'une contravention à la loi de juillet 1882, il n'était pas opportun de donner suite à cette affaire.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Quelles peuvent être les conséquences du coup de main que les Anglais viennent d'entreprendre sur le canal de Suez?

Au premier abord, on entrevoit bien qu'il change la situation au point de vue militaire.

Huit mille hommes au moins ayant été embarqués sur la flotte, et la flotte mouillant le long du canal, il est à croire maintenant que sir Garnett Wolseley prend le canal de Suez pour base de ses opérations, et qu'après avoir rallié les troupes des Indes, il se dirigera sur le Caire, en suivant la conduite d'eau douce à l'est de la branche de Damiette.

De cette manière, il évite l'inondation du Nil qui rend presque impraticable la route d'Alexandrie au Caire, et l'armée d'Arabi retranchée dans les lignes de Kafr-Dowar.

Il ne trouvera sur sa route qu'un lieutenant d'Arabi, Ali-Ichmy, qui commande un petit corps d'armée à Tell-el-Kébir.

Maintenant il faut observer qu'Arabi dispose des voies ferrées, et qu'il peut parer au danger en transportant rapidement ses troupes d'un point à un autre. S'il n'arrive pas à temps pour renforcer Ali-Ichmy, il peut le rappeler et lui donner rendez-vous dans la ligne de Saïdéh, solide position qu'on appelle la forteresse du barrage et qui est située au nord du Caire, en aval de la séparation des deux grandes branches du Nil. Ce camp retranché couvre la capitale.

Une armée ennemie ne pourrait occuper le Caire avant d'avoir enlevé cette position, sans risquer d'être prise à revers; elle aurait probablement une insurrection des faubourgs devant elle, et ce camp retranché sur ses derrières.

Deux jours avant d'entrer au Caire, le 21 juillet, le général Bonaparte a dû livrer la bataille des Pyramides pour ne pas laisser une armée ennemie sur ses flancs. Sir Garnett Wolseley, tout en prenant la route opposée, se trouvera en face de la même éventualité: il devra vaincre Arabi, pour pouvoir occuper en toute sécurité la capitale de l'Égypte.

Une dépêche envoyée hier par M. de Lesseps donne les renseignements suivants:

Port-Saïd, 21 août, 6 h. soir.
Après deux jours de crise difficile ayant rompu le transit, et le débarquement des Anglais à Port-Saïd et à Ismaïlia étant un fait accompli, un *modus vivendi* étant établi de manière à permettre le fonctionnement régulier du transit, je pourrai rentrer dans quelques jours à Paris. La sécurité du personnel est complète.

Port-Saïd, 22 août.
Une dépêche de Suez annonce que douze Anglais ayant été frappés d'insolation, l'amiral anglais a prié le consul de France de les recevoir chez lui pour leur donner les soins convenables. Le consul de France s'est empressé d'adhérer à cette demande. L'amiral anglais l'a chaleureusement remercié.

Le journal russe *Novoïe Vremia*, parlant, à la date du 18, des affaires d'Égypte, se livre aux réflexions suivantes:

« L'indépendance de l'Égypte répond aux intérêts de toutes les puissances, à l'exception de l'Angleterre. C'est pourquoi l'Europe devrait prendre pour tâche de protéger l'indépendance de l'Égypte. »

« Quelle que puisse être l'issue de la guerre entreprise par l'Angleterre contre ce pays, les intérêts de l'Europe occidentale exigent que l'on s'oppose à l'anéantissement de l'indépendance de l'Égypte. »

D'après les derniers avis de Constantinople, la Porte n'aurait pas rejeté les conditions anglaises, mais y aurait répondu par une contre-proposition qui fait actuellement l'objet de nouveaux pourparlers entre Saïd-Pacha et lord Dufferin.

La contre-proposition de la Porte ne paraît pas avoir d'autre objet que de gagner du temps. Personne ne croit plus aujourd'hui à la possibilité d'une intervention turque en Égypte.

Le Sultan se montre très-mécontent d'Arabi, qui n'a jusqu'ici répondu aux conseils d'Abdul-Hamid que par des paroles évasives, ou mettant à sa commission des conditions que la Porte elle-même juge inacceptables par le gouvernement anglais.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 août.
La situation politique est la même que la veille, les dispositions de la place ne sont donc pas changées. C'est toujours la même circonspection de l'épargne et de la spéculation qui domine. C'est encore une Bourse d'attente; la hausse, la reprise des affaires n'en seront que plus grandes et mieux assises.

Le marché du comptant sur nos fonds publics est assez soutenu; nombre de capitalistes achètent à profit ce temps d'arrêt pour mettre en portefeuille nos rentes et les bonnes valeurs qui s'élèveront très-rapidement. — Le 3 0/0 perpétuel après avoir débuté à 82.50 s'est tenu aux cours de 82.72, aujourd'hui on oscille de 82.55 à 82.70. Le 3 0/0 est assez soutenu à 115.60.

La hausse des fonds égyptiens n'est due qu'à des achats effectués pour le compte des places étrangères. Nous espérons bien que nos capitalistes l'épargne ne se laisseront pas prendre dans un piège, car on comprendra qu'un pays entier ruiné ne pourra avant longtemps reprendre le cours de ses engagements. — On cote 318 l'Égypte 6 0/0. — L'Italien est offert à 88.75.

Un courant de spéculation recommence à se manifester sur la Banque de France qui en cote à 5,430. La hausse de la Banque de Paris, à 1,137.50 est due dit-on en grande partie aux ventes de titres égyptiens qu'aurait effectués cette société. Les valeurs dont son portefeuille était trop garni.

Le public recherche particulièrement les titres du Crédit Foncier; l'action est l'objet de nombreux achats au comptant à 1,520. On sait que ce titre va se retrouver entièrement libéré au moyen des apports de la Banque Hypothécaire à la fin de ce mois. C'est un bénéfice net de 100 fr. par titre pour l'actionnaire.

L'action de la Compagnie Foncière de France constitue au prix actuel un des meilleurs placements que l'on puisse recommander aux capitalistes.

Les Magasins Généraux de France sont activement demandés à 548.75.

Chronique militaire.

LES GRANDES MANŒUVRES DE CAVALERIE A BLÉRÉ.

Bléré, 21 août.
La manœuvre exécutée aujourd'hui par la division B (général Charlemagne) qui manœuvre l'après-midi, a offert un grand intérêt réel.

Tout le territoire de la commune de Bléges avait été livré à la 4^e brigade de cavalerie, général Pesme, et à la 2^e brigade de chasseurs, général de Lasalle, soutenus l'une et l'autre par une batterie d'artillerie à cheval.

La 4^e brigade, quoique composée de régiments supérieurs à ceux de la brigade adverse, a été jugée par les arbitres comme ayant eu le désavantage. Les dispositions prises par le général Pesme et les colonels des 2^e chasseurs et 2^e dragons ont été critiquées par le général-directeur, qui a démontré ensuite, en quelques mots, les mauvais côtés de la manœuvre de cette brigade.

Il est juste, toutefois, d'ajouter qu'il a été également critiqué, mais bien moins, les dispositions prises par le général de Lasalle, avec les 11^e et 18^e de chasseurs. « Si la brigade A, a-t-il dit, avait su employer son avant-garde, si mal qu'elle fût engagée, le général commandant la brigade B aurait dû changer entièrement ses dispositions tactiques. »

Pendant les manœuvres, pris d'un accès de toux, et a dû mettre pied à terre.

On a encore beaucoup critiqué les attaques constatées cependant, avec plaisir, que les généraux commandant les brigades commençaient à s'en servir plus habilement.

Demain aura lieu un nouveau combat de brigades. Comme dans les manœuvres antérieures, et au contraire des usages établis

par les manœuvres françaises, aucun programme n'a été fixé, le général de Galliffet laissant aux généraux une initiative com-

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE NOUVEAU PONT DE SAINT-FLORENT.

La pose du pont métallique de Saint-Florent-Saint-Florent, commencée dimanche midi, s'est terminée lundi soir, à 8 heures, sans incident.

Une foule de promeneurs et de curieux sont rendus pendant ces deux jours sur la levée pour être témoins d'une si importante opération.

Cette charpente en fer, du poids de 20,000 kilogrammes, d'une longueur de 120 mètres sur 2 mètres 50 de hauteur, sort des ateliers de M. Moisan, ingénieur civil à Saumur.

Les diverses pièces ont été assemblées sur la levée même et montées sur des piliers provisoires espacés de distance en distance.

La construction, confiée à dix ouvriers seulement sous la direction de M. Emery, commença le 11 juillet et a été terminée le 19 août.

M. Duchiron, directeur des travaux de la maison Moisan, est venu à Saumur afin de diriger la manœuvre du lancement.

Au moyen d'une presse hydraulique, le pont a été élevé pour permettre de placer de chaque côté, sous les poutrelles longitudinales, cinq galets de 30 cent. de diamètre tournant sur un axe. Puis trois ou quatre hommes à un treuil fixé à l'arrière du pont ont suffi à ébranler les 420,000 kilogrammes. Le treuil était relié à un double palan trois poulies par un cordage de 42 centimètres de circonférence.

La mise en place a duré vingt heures seulement. Pour le descendre des galets, sur lesquels le pont a roulé, la même presse hydraulique l'a soulevé de nouveau et l'a baissé en place sur les piles et les culées.

Il est fâcheux que les culées et les piles anciennes n'aient pas inspiré toute confiance. La nouvelle pile qui produit le plus mauvais effet est fort redoutée des marinières. Perpendiculaire à l'axe du pont, elle coupe obliquement le courant, en un point où le pont fait une double courbe en forme de S. Déjà, lorsque les eaux sont un peu hautes, les bateaux ont beaucoup de peine à éviter d'être entraînés sur les prairies; il est à craindre aujourd'hui qu'ils ne viennent se briser sur la pile élevée au milieu de la rivière.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Depuis plusieurs jours on se croirait transporté dans le pays où fleurit l'orange ou on se croirait en Espagne. On n'entend parler que de rixes et de coups de couteau.

Dimanche soir, dans un bal public, une belle s'engagea entre des jeunes gens et des ouvriers employés aux travaux du pont de construction. Dans cette bagarre, plusieurs combattants ont été blessés et un jeune homme de Saumur a été frappé de plusieurs coups de couteau.

Lundi soir, rue Saint-Nicolas, un ouvrier, dit chemineau, ne pouvant plus trouver son centre de gravité et qu'un agent de police voulait mettre en état d'arrestation, blessant grièvement à la figure un facteur de la poste qui, sur l'injonction de l'agent, avait tenté de l'arrêter.

Le lendemain nuit, vers une heure, une nouvelle rixe éclatait sous les galeries du théâtre, où on s'est, paraît-il, distribué des coups de couteau.

On nous assure que sur les Ponts, où l'on se croirait en Espagne, beaucoup d'ouvriers étrangers, les rixes sont journalières et qu'on joue du couteau à tout instant.

LE PORT DU REVOLVER.

On s'est souvent demandé si le port du revolver était prohibé dans tous les cas; la réponse de la loi ci-dessous que tout le

monde a le droit de porter un revolver sans être préalablement muni d'une autorisation :

« D'après une décision prise le 27 juin 1868, de concert entre les départements de la guerre, des finances et de l'intérieur, les revolvers au-dessous de 450 millimètres sont interdits.

» Au-dessus de cette dimension, un revolver peut être porté en voyage pour sa défense personnelle; on n'a pas besoin d'être muni d'une autorisation. (Avis du conseil d'Etat du 17 mai 1871.)

» Pour obtenir la longueur exigée par la loi, on prend la mesure de la bouche du revolver jusqu'à l'extrémité de la crosse, c'est-à-dire des deux parties extrêmes de l'arme. »

CONSEIL GÉNÉRAL.

La session d'août du Conseil général de Maine-et-Loire s'est ouverte lundi, sous la présidence de M. Ch. Bruas, doyen d'âge.

Ont été nommés : président, M. le comte de Civrac; vice-présidents, MM. Bruas et le comte de Maillé; secrétaires, MM. Grignon, de Soland et comte de Terves.

En prenant possession du fauteuil, M. le comte de Civrac a prononcé le discours suivant :

« Veuillez, mes chers collègues, agréer l'expression de ma vive, de ma profonde reconnaissance. C'est ainsi seulement que je peux m'acquiescer envers vous pour tant de témoignages de confiance que vous me donnez depuis bien longtemps.

» Je serais peut-être fier si je n'y voyais, avant toute autre chose, un sentiment de grande indulgence à mon égard.

» Messieurs, plusieurs fois dans le passé, appelé par vous, comme aujourd'hui, à l'honneur de présider vos séances, j'ai cru devoir, en ouvrant cette même session du mois d'août, la plus importante de l'année, j'ai cru devoir, dis-je, mettre sous vos yeux le tableau des progrès que notre cher et beau département a dus à votre active et laborieuse impulsion.

» Je vous rappelle tous les travaux que vous avez conçus et exécutés, et dont vous êtes en droit de considérer les résultats avec une légitime satisfaction.

» Vous me permettez d'examiner avec vous ce qu'il nous restait encore à faire, d'insister sur la réalisation de nouveaux projets que, d'un commun accord, nous avions reconnus nécessaires pour rivaliser avec les départements les plus favorisés de la France, pour les devancer, s'il était possible, dans la voie des améliorations.

» Aujourd'hui, devant le rapport si étudié, si complet, que vous avez entre les mains, ma tâche ne saurait plus être la même; je ne pourrais que répéter, et beaucoup moins bien, ce qui vous a été dit avec tant de clarté et de précision.

» Depuis quelques mois seulement parmi nous, M. le préfet semble avoir voulu nous prouver qu'il n'avait pas besoin du temps pour connaître notre département; que le temps ne lui était pas un élément indispensable pour se rendre un compte exact de nos affaires et de nos intérêts.

» A ces garanties d'une administration sérieuse et par conséquent féconde, s'en joignent d'autres non moins précieuses que je m'empresse de constater, des garanties de modération, de conciliation dont nous avons eu les prémices, dans une circulaire trop favorablement accueillie par l'opinion publique pour que nous ayons pu en perdre le souvenir.

» Les paroles que le 22 mai dernier, lors de votre entrée en fonction, vous adressiez aux maires, nous aimons à vous les rappeler, monsieur le préfet, à les considérer, si vous le permettez, comme adressées à nous-mêmes.

» Dévoué de tout temps aux institutions républicaines, vous croiriez les trahir si, dans vos actes administratifs, vous ne faisiez abstraction de vos opinions.

» Si vous n'êtes au service ni d'une coterie, ni d'un parti, croyez bien, monsieur, que nous éprouvons autant d'éloignement que vous en avez vous-même pour ces coteries, ces sectes, ces partis qui compromettent, nous le voyons tous les jours, et qui finissent par perdre inévitablement les causes qu'ils prétendent servir.

» Si vous n'êtes pas un préfet de combat, si nous trouvons dans votre administration la justice, l'impartialité et les égards auxquels nous avons droit, vous pouvez, monsieur le

préfet, compter sur un concours franc et loyal, tel que vous devez l'attendre d'hommes indépendants, dévoués à leur pays ! »

M. le préfet a répondu en termes courtois. Nous reproduisons demain son allocution.

Les Ulmes. — Avant-hier lundi, le sieur Jean Babin, âgé de 72 ans, est tombé de son grenier sur un escalier en pierre. C'est en voulant ouvrir la porte que le vieillard fut pris d'un étourdissement qui lui fit perdre l'équilibre.

Transporté aussitôt sur son lit, Babin ne donna aucun signe de vie. Il avait deux blessures profondes à la tête et l'on croit qu'une congestion cérébrale occasionna cette mort presque instantanée.

Saint-Mathurin. — Encore une victime de l'imprudence, malheureusement trop fréquente parmi les baigneurs, nous écrit un de nos correspondants.

Dimanche dernier, deux garçons boulangers de la localité se baignaient dans la Loire. L'un, le nommé Suret (Victor), qui savait à peine nager, s'écarta de la plage où ils prenaient leurs ébats et se trouva tout-à-coup entraîné par un courant rapide qui l'engloutit. Son camarade, encore bien moins expert en natation, ne put le secourir.

Aux premiers cris de détresse, des habitants qui se trouvaient sur le quai s'étaient promptement mis à l'eau pour porter secours, mais ils ne purent arriver à temps à l'endroit où l'imprudent baigneur avait disparu.

Les recherches faites pour retrouver le cadavre sont restées sans résultat.

Suret était âgé de 25 ans et originaire du Louroux.

En se rendant à la Loire, Suret avait fait l'acquisition d'un caleçon de bain sur lequel on lisait cette singulière inscription : PAS DE CHANCE !

Pauvre jeune homme ! En choisissant gaieusement le léger vêtement, il ne songeait guère à donner si promptement raison à la fatale inscription. (Patriote.)

EXPLOSION D'UNE MACHINE A BATTRE.

Le correspondant de l'Union de Bretagne à Fougères lui communique la nouvelle suivante :

« Un épouvantable malheur, dû à une machine à battre, vient d'arriver près de notre ville.

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, une violente détonation se fit entendre à Fougères. Ne pouvant en expliquer la cause, plusieurs pensèrent que c'était l'effet d'une mine des carrières de pierres qui avoisinent la cité; mais, environ un quart d'heure après, on apprit qu'un affreux accident venait de consterner la population à deux kilomètres de la ville, dans la commune de Lecousse: un moteur de machine à battre avait éclaté dans une ferme nommée la Charray.

On se transporte sur les lieux... hélas ! quel spectacle ! On entend des cris, des gémissements; on voit des débris de roues, de fer, d'instruments de toutes sortes, enfin des morts et des blessés. Ici un jeune homme et une jeune fille, là une femme, tous trois ont été tués sur le coup. Plus loin, c'est un homme dont la tête est horriblement défigurée, un autre dont un pied est emporté; une dizaine de victimes ont les bras, la figure ou les jambes écorchées, ensanglantés; une femme a le ventre ouvert et pousse des cris lamentables. Les prêtres s'agenouillant pour confesser, administrer, consoler; les médecins visitent successivement les plus malades et ordonnent les remèdes les plus pressants. Ce sont des scènes déchirantes.

Hier soir, à 7 heures, il y avait deux mourants, une dizaine de blessés, dont trois ou quatre le sont grièvement, et trois morts, à savoir un jeune homme nommé Berlin, qu'on dit être le garçon du fermier, une jeune fille nommée Machard et une femme nommée Boulanger.

La femme Arthur a le ventre ouvert et probablement elle est morte au moment où je vous écris. Son mari a la jambe coupée au-dessus du pied; ils ont quatre ou cinq enfants.

Les causes de l'accident ne sont pas encore connues. On croit qu'elles sont dues à l'imprudence ou à l'incapacité. La machine était dans le plus mauvais état et le manomètre ne fonctionnait plus depuis le matin.

Dans notre contrée, les propriétaires de machines ont une détestable habitude. Quand ils cessent de battre, ils s'avisent, pour s'épargner quelques kilos de charbons, de caler la soupape afin d'empêcher la vapeur de se perdre. Il est probable qu'une telle imprudence a été la cause de la catastrophe. On s'apprêtait à recommencer à battre quand l'explosion s'est produite. »

Faits divers.

Tous les journaux ont raconté l'évasion de la prison du Cherche-midi du soldat Carpentier, condamné à la peine de mort par le conseil de guerre de Paris. Cette évasion est d'autant plus inexplicable que les condamnés à mort ne communiquent avec leurs parents que dans un parloir spécial. On nous donne sur ce parloir les détails suivants :

La prison de la rue du Cherche-Midi a trois parloirs. Le parloir simple, le parloir de faveur et le parloir des condamnés à mort. Le parloir simple est une grande salle carrée, coupée en deux par une grille, à travers laquelle le condamné peut s'entretenir avec les visiteurs. Le parloir de faveur, qui ne s'accorde qu'aux individus les moins compromis, et le parloir dans lequel on laisse au visiteur la faculté d'approcher du condamné.

Enfin le parloir des condamnés à mort est un parloir dans lequel le condamné est séparé des visiteurs par une double grille. Dans l'espace laissé libre entre les deux grilles circule un factionnaire, dont la mission est d'empêcher entre le condamné et les visiteurs toute communication autre que la communication verbale. Sage précaution qui s'explique pour le condamné à mort auquel un ami voudrait passer par les barreaux une arme, du poison, ou des instruments destinés à faciliter son évasion. Dans le parloir simple, les visiteurs sont amenés par un gardien; un autre gardien se tient aux côtés du prisonnier, et malgré cette surveillance il est bien rare que l'on ne leur passe quelque chose à leur insu.

COURSES de VARRAINS-CHACÉ

Buffet de LA PAIX, installé au pesage.

Consommations de premier choix : Champagne frappé, Pale-ale, Book-bière, Pains aux foies gras, Sorbets, Xérés, Sandwichs.

Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES ET DU CARROUSEL
Représentations données par des Artistes de Paris, avec le concours et sous la direction de M^{me} THÉNARD, de la Comédie-Française.

DIMANCHE 27 août 1882,

L'AMI FRITZ
Comédie en 3 actes, de MM. Brockmann-Chatrian (grand succès de la Comédie-Française).

Les SOULIERS de BAL
Comédie en 1 acte, de M. de Najac.

LE PETIT VOYAGE
Monologue, par M^{me} THÉNARD.

Bareaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Le 75^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Haute-Marne, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Chaumont, de Langres, de l'Eglise Notre-Dame, à Vassy, du château de Joinville et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Chaumont, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

Marché de Saumur du 19 août

Table of market prices for various goods including Blé comm., Froment, Halle, Moyn, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, Colza, and Cheveys.

COURS DES VINS.

Table of wine prices divided into 'BLANCS (2 hect. 30)' and 'ROUGES (2 hect. 20)', listing various wine types and their prices.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes. Paraissant tous les dimanches.

Un des abonnés de la Lanterne d'Arlequin écrit la semaine dernière: « Malgré toute l'importance que l'on doit attacher à la diffusion de l'excellente Lanterne d'Arlequin, et de la bonne presse en général, surtout dans les jours calamiteux que nous traversons, les honnêtes gens ne paraissent pas se douter de la nécessité impérieuse de lutter contre les mauvaises lectures... »

Sommaire du n° 73 de la Lanterne d'Arlequin: Fin provisoire de la crise permanente. Le nouveau ministère. Trois pochards, derniers échos. Le secret dévoilé par Rochefort. Il ne l'a pas fait exprès. Arbi successeur de M. Grévy. La femme endormie. Un monstre. Choses et autres.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézè, libraire.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA-GEORGY.

Editeur: Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

Table of train departure and arrival times for routes from Saumur to Poitiers and Angers.

Table of train departure and arrival times for routes from Poitiers to Saumur and Montreuil.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Saumur à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 10.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 AOUT 1882.

Large table showing stock market prices for various bonds, stocks, and currencies, with columns for 'Valeurs au comptant', 'Dernier cours', and 'Clôture précé'.

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGENS. 3 heures 8 minutes du matin. express-poste, omnibus-mixte.

6 — 48 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.

8 — 56 — — — — — omnibus-mixte. (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte, omnibus.

8 — 41 — — — — — omnibus-mixte. (s'arrête à Angers)

9 — 49 — — — — — express. omnibus-mixte.

12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.

4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.

10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

NOMINATION De Conseil Judiciaire.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 12 août 1882; Aux requêtes, poursuites et diligence de M. Louis Robin-Maillet, propriétaire-cultivateur, demeurant à Douces.

Demandeur, ayant M. V. Le Ray pour avoué;

Contre M. Louis Robin fils, cultivateur, domicilié à Oiré, commune de Vaudelnay-Rillé.

Défendeur défaillant.

Il appert que ledit sieur Louis Robin fils a été pourvu d'un conseil judiciaire en la personne de M. Denis Gauthier, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué soussigné. Saumur, le 22 août 1882.

Signé: V. LE RAY.

A LOUER DE SUITE, UNE MAISON

A Saumur, rue de Bordeaux, n° 17.

S'adresser à l'Etude de M. LAUMONIER.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTMENT MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

ON DEMANDE un billard d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAITRE Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1er étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M. MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

A VENDRE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Leuées,

Comprenant: trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à Mme veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

A CÉDER UN CAFÉ

Nombreuse clientèle et dans une position exceptionnelle.

S'adresser au bureau du journal.

Mme LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie avec de bonnes références. (451)

A LOUER

Pour le 1er septembre prochain, L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée, Située au Chardonnat.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère, Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

BELLE OCCASION A VENDRE UN JOLI BREACK

A six places. S'adresser au bureau du journal.

Un ancien Percepteur

voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

VALS VIVARAISES

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs.

Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, diathèse urique.

Source n° 3. — Maladies de l'appareil biliaire, diabète.

Source n° 4. — Appareil urinaire, gravelle.

Source n° 5. — Maladies des organes digestifs. Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources.

Chez les Mds d'Eaux minérales & Pharmaciens.

VICHY SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maux de tête, de la rate, de la vessie et de l'estomac.

Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 1b, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Editeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garantie

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 1.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLE AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle soit adoucie et parfumée instantanément.

adoucissant et parfume instantanément. Gueh, rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS, du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

À SAUMUR, chez l'inventeur, 24, rue du Temple.

Dépôts: Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.